

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 05 juin 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 05 juin 2017 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Éric Simard, maire.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Monsieur Pierre Gauthier,	siège n° 1
Monsieur Ghislain Privé,	siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche	siège n° 3
Madame Colombe Privé,	siège n° 4
Madame Manon Fillion,	siège n° 5
Madame Audrey Roy,	siège n° 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 01 mai 2017.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 mai 2017.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 factures de mai au montant de 92 496.64 \$
 - 6.2 chèques émis en mai au montant de 86 466.69 \$
7. Dépôt aide financière- projet centre de conditionnement physique.
8. Subvention amélioration réseau routier.
9. Montant à pourvoir dans le futur.
10. Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. Mme Hélène Harvey.
11. Corporation développement de Labrecque- dossier Sopfeu.
12. Soumission traitement de surface 2017.
13. Adjudication contrat traitement de surface 2017.
14. Engagement secrétaire à temps partiel sur appel.
15. Achat équipements et ameublements.
16. Motions de sympathies.
17. Adjudication contrat - marquage de rue
18. Résidence Labrecque - Programme Fonds développement territoire.
19. Rapport M.R.C.
20. Rapport des comités.
21. Varia :

22. Période de questions.
23. Prochaine séance mardi le 04 juillet 2017.
24. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

96-17

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale, monsieur le maire demande son adoption.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale.

De laisser ouvert l'item « Varia »

ADOPTÉE

97-17

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 01 MAI 2017

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 01 mai 2017;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE

98-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que le procès-verbal de la séance du 01 mai 2017 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Aucun représentant municipal pour le souper-bénéfice de la société d'histoire du Lac St-Jean.

99-17

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2017-2018 MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Qu'un montant de 25 \$ soit autorisé pour la campagne de financement 2017-2018 pour le mouvement action chômage Lac-Saint-Jean.

ATTENDU que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 130 494 et certificat de crédit n° 06-17.

ADOPTÉE

- Aucune aide financière pour la campagne annuelle 2017 Lac-Saint-Jean Est pour la Croix-Rouge.
- Dossier Jocelyne Privé pour l'installation d'une clôture. Ce dossier est à l'étude.

100-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Manon Fillion

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 mai 2017 au montant de 92, 496.64 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 mai 2017 au montant de 86, 466.69 \$.

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 92, 496.64 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité :

Je soussignée, Suzanne Couture secrétaire-trésorière directrice générale, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #100-17.

Suzanne Couture,
Sec.-Très. D.G.

101-17

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Labrecque désire procéder à l'implantation d'un centre de conditionnement physique répondant aux besoins des aînés qui sera situé dans un agrandissement adjacent au centre des loisirs;

ATTENDU QUE ce projet cadre dans les orientations de la Politique des aînés de la municipalité et qu'il est précisément inscrit dans le plan d'action MADA;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES),

QUE le conseil municipal de Labrecque autorise la directrice générale, Suzanne Couture, à présenter un projet de centre de conditionnement physique proposé par la démarche MADA dans le cadre du programme de subvention PIQM MADA.

QUE le conseil municipal de Labrecque autorise la directrice générale, Suzanne Couture, en collaboration avec le comité MADA, la MRC Lac-Saint-Jean et le CLSC à mettre en place un concept de centre de conditionnement physique qui répondra aux besoins des aînés de la municipalité.

QUE le conseil municipal de Labrecque s'engage à s'assurer de l'entretien adéquat du centre de conditionnement physique pour les années à venir suite à son implantation.

QUE le conseil municipal de Labrecque s'engage à investir la part des coûts admissibles qui ne seront pas financés par le programme de subvention PIQM MADA.

ADOPTÉE

102-17

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Considérant que la municipalité de Labrecque a reçu une confirmation d'une subvention de 11 500 \$ de monsieur Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean Est dans le cadre d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant les dispositions de l'article deux (2) de la loi sur les travaux municipaux;

En conséquence

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration de la chaussée, creusement de fossé et de réfection de ponceaux dans le chemin de la Grande Ligne, traverse rang 3 et rang 5, rang 7 Est et Chemin du Lac Louvier.

Lesdits travaux sont estimés à plus ou moins 15 000 \$

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses, ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Que lesdits travaux soient exécutés et que ceux-ci soient financés à même la subvention mentionnée dans le préambule de la présente résolution et au besoin les fonds généraux non autrement appropriés

ADOPTÉE

103-17

MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR

Considérant que la municipalité a un montant à pourvoir dans le futur relativement aux intérêts courus sur les dettes à long terme contractées avant le 01 janvier 2000 au montant de 2 184 \$;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal désire absorber ce montant de 2 184 \$ au complet dans l'année 2017.

ATTENDU QUE cette dépense est autorisée selon les postes budgétaires 03 700 000 et 59 160 01 et certificat de crédit n° 06-17.

ADOPTÉE

104-17

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ : DOSSIER HÉLÈNE HARVEY :

Considérant que madame Harvey désire régulariser une occupation (empiètement de bâtiments agricoles sur le lot voisin);

Considérant que son terrain est situé en zone agricole et qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour aliéner et morceler une parcelle de terrain;

Considérant que selon le plan déposé, la superficie demandée régulariserait la situation;

Considérant que le milieu est plutôt forestier et l'affecterait par l'homogénéité du secteur agricole;

Considérant que la demande ne requière pas l'implantation dans la zone agricole d'une nouvelle utilisation à une fin autre qu'agricole;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme a étudié la demande en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec et que ce dernier recommande l'appui de la demande d'autorisation;

Considérant que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Labrecque;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'autorisation sollicitée par madame Hélène Harvey afin de régulariser son occupation sur la partie de lot 13 du Rang IV Canton Taché (superficie de 5916 m²).

ADOPTÉE

105-17

COTISATIONS SOPFEU/SOPFIM - AIDE FINANCIÈRE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE

Considérant que la Corporation de Développement de Labrecque a une facture de la MRC de Lac-Saint-Jean non payée concernant les cotisations de la SOPFEU/SOPFIM depuis quelques années;

Considérant que la Corporation de Développement est dans l'incapacité de payer ces frais pour le moment;

Considérant que des intérêts importants courent sur cette facturation;

Considérant que le montant à payer est de 7 078.23 \$ en date du 07 juin 2017;

Par conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal de Labrecque autorise le paiement de cette facture afin de venir en aide à la corporation de Développement de Labrecque et que ce montant soit transféré sur la dette de la Corporation.

autorisée selon le poste budgétaire 02 610 410 et certificat de crédit n° 06-17.

ADOPTÉE

SOUSSION TRAIEMENT DE SURFACE 2017

- Les Entreprises Bourget 253 779.49 \$ taxes incluses
- Sintra 278 101.53 \$ taxes incluses

106-17

ADJUDICATION CONTRAT TRAIEMENT DE SURFACE 2017

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres public sur le site SEAO pour ses travaux;

Considérant que deux compagnies ont soumissionnées et sont conformes;

Considérant que ces soumissions dépassent le budget prévu pour ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal de Labrecque octroie le contrat à la compagnie Les Entreprises Bourget pour les travaux de traitement de surface dans les rangs 9 Est et Ouest pour un montant de 253 779.49 \$ taxes incluses.

Un montant de 80 000 \$ sera pris à même le surplus accumulé et la balance sera prise à même le fond général.

ATTENDU que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 320 01 520 et certificat de crédit n° 06-17.

ADOPTÉE

107-17

ENGAGEMENT SECRÉTAIRE (TEMPS PARTIEL SUR APPEL)

Considérant que la municipalité de Labrecque avait mandaté la firme Mallette pour procéder au recrutement et à la sélection d'une personne au poste de secrétaire à temps partiel sur appel;

Considérant que ce mandat a été réalisé avec professionnalisme;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Fillion

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que la municipalité de Labrecque sur les recommandations de la firme Mallette engage Mme Bianka Simard comme secrétaire à temps partiel sur appel, et ce à partir du 05 juin 2017.

Le temps de probation pour Mme Simard est de six (6) mois.

ADOPTÉE

ATTENDU que cette dépense est

108-17

AMEUBLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Considérant que dernièrement, la municipalité a fait l'engagement de Mme Côté comme aide à l'urbanisme;

Considérant l'engagement de Mme Bianka Simard comme secrétaire à temps partiel sur appel;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que Madame Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale soit autorisé à faire l'achat d'ameublements et d'équipements pour ces personnes.

ATTENDU que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit 06-17.

ADOPTÉE

109-17

MOTION DE SYMPATHIE

Considérant que M. Jean Baptiste Tremblay est décédé le 07 mai dernier;

Considérant que M. Tremblay est le père de M. Jean Luc Tremblay, employé de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal vote une motion de sympathie à M. Jean Luc Tremblay ainsi qu'à tous les membres de sa famille pour le décès de M. Jean Baptiste Tremblay.

ADOPTÉE

110-17

OCTROI D'UN CONTRAT - MARQUAGE DES RUES

Considérant que la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est est allée en appel d'offres pour le marquage des rues pour toutes les municipalités de Lac-Saint-Jean Est;

Considérant que la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est avait invité quatre (4) soumissionnaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que la municipalité de Labrecque octroie le contrat de marquage de chaussée à la compagnie Signalisation InterLignes inc. le plus soumissionnaire conforme pour un montant approximatif de 2 186.94 \$ le tout conformément à l'appel d'offres donné par la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est.

C'est le Chemin des Vacanciers jusqu'à la rue Simard qui sera marqué par une ligne jaune simple continue sur une longueur approximative de 8 270 mètres linéaires.

ADOPTÉE

111-17

RÉSIDENCE LABRECQUE PROGRAMME FONDS DÉVELOPPEMENT TERRITOIRE

Considérant que la Résidence Labrecque a besoin d'aide financière pour sa popote roulante;

Considérant que la municipalité a un montant disponible au programme fonds développement du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la Résidence Labrecque à faire une demande au programme fonds développement du territoire pour une aide financière pour sa popote roulante pour un montant maximum de 5 000 \$

ADOPTÉE

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit l'information à l'assistance sur différents dossiers

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attirés.

VARIA

112-17

ACHAT CLÔTURE QUAI MUNICIPAL

Considérant que l'an passé des travaux ont été faits au quai municipal donc la clôture a été enlevée;

Considérant que la municipalité doit remettre une clôture;

Considérant la soumission Les Clôtures du Lac;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

De faire faire l'installation d'une clôture au quai municipal par l'entreprise Les Clôtures du Lac inc. pour un montant de 913.04 \$ taxes incluses

ATTENDU que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 06-17.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistance.

113-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par Madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

De lever la présente séance ordinaire à 20 hrs 05

ADOPTÉE

Éric Simard, *maire*

Suzanne Couture, *sec.-trés. d.g.*

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal
